Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 36 (1999)

**Heft:** 1380

Artikel: Le dur regard de l'autre

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1014607

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Ouf! Le secret bancaire est épargné

L'Europe demande à la Suisse de coopérer pour combattre l'évasion fiscale et taxer les revenus de l'épargne. Berne ne dit pas non, mais suggère aux Quinze d'imiter son système d'impôt anticipé.

N 1989, BRUXELLES partait en guerre contre l'évasion fiscale à l'intérieur de la Communauté. Il s'agis-✓ sait alors d'accompagner la libre circulation des capitaux par une coopération entre les autorités fiscales nationales. La tentative avait échoué. La naissance de l'euro impose la réouverture du dossier. Au beau milieu d'une Europe sans frontières financières, la Suisse se trouve inévitablement dans le collimateur. Mais, divine surprise, la stratégie européenne ne remettrait pas en cause la traditionnelle discrétion bancaire helvétique. Kaspar Villiger a rencontré à Berne le commissaire européen Marion Monti. Il a pu lui affirmer sa volonté de coopérer. Mais lorsque Bruxelles aura mis de l'ordre dans ses propres affaires.

## Information ou retenue

La nouvelle directive que prépare la Commission européenne entend faciliter la «taxation des revenus transfrontaliers de l'épargne». Il s'agirait d'éviter, par exemple, qu'un citoyen allemand charge une banque luxembourgeoise de gérer son portefeuille d'obligations et d'en collecter les intérêts. Il échapperait ainsi à la vigilance du fisc allemand. Or ladite directive renferme une vertu qui enchante la Suisse. Elle laisse aux États membres deux possibilités:

- Fournir aux autres États membres des renseignements sur les intérêts versés aux étrangers. Le Luxembourg devrait donc fournir des renseignements aux autorités allemandes de taxation, en levant le secret bancaire.
- Exiger de la banque qu'elle retienne à la source 20% des intérêts dus à l'épargnant.

La directive prévoit également d'entrer en négociation avec les pays tiers pour qu'ils appliquent le même système. À commencer, bien sûr, par la place financière helvétique. Allergique à l'assouplissement de son secret bancaire, la Suisse n'entre en matière que sur la seconde possibilité: la retenue des intérêts à la source.

La Suisse est pionnière de l'imposition à la source. Elle prélève une rete-

nue de 35% sur tous les dividendes et autres intérêts d'obligations et revenus d'épargne. Cet impôt anticipé est un puissant moyen pour combattre la fraude fiscale. Mais son mode de perception n'est pas le même que celui que propose la directive européenne. L'impôt anticipé suisse est prélevé par le débiteur. Si une entreprise électrique comme EOS lance un emprunt, c'est à elle qu'incombe la responsabilité de verser au fisc 35% des intérêts dus aux particuliers. En revanche, la directive de Bruxelles donne à la banque - qui agit comme intermédiaire - la responsabilité de faire elle-même le prélèvement de 20% des intérêts.

Pour appliquer le système européen, la Suisse devrait contraindre ses banques à prélever une retenue de 20% sur tous les revenus non imposés par les entreprises étrangères débitrices. À défaut, la place financière helvétique deviendrait plus que jamais le refuge d'une épargne étrangère non taxée à la source. Le secret bancaire ne serait en rien affecté. Mais les banques

se verraient imposer des tâches administratives supplémentaires. L'administration fédérale des contributions, très satisfaite de son système, invite plutôt l'Europe à s'aligner sur la Suisse!

Mais avec plus de réalisme, Berne constate que les Européens ne sont pas encore d'accord entre eux. Et qu'il subsiste en leur sein des paradis fiscaux qui ne veulent pas mourir. C'est ainsi que les Britanniques entendent maintenir le privilège du marché des euroobligations. Ces emprunts, lancés principalement à Londres par les grandes compagnies internationales, échappent à toute imposition à la source. L'application de la directive ferait émigrer ce juteux marché à Singapour ou dans un autre centre «off shore».

La division des Européens offre un répit à la Suisse. Mais lorsque l'euro, adopté aussi par la Grande-Bretagne, aura véritablement créé un seul marché financier européen, l'harmonisation fiscale finira probablement par s'imposer. Et Berne sera contrainte de déplaire à ses banques.

MÉDIAS

# Le dur regard de l'autre

OMMENT PARLONS-NOUS de l'autre? L'analyse croisée des téléjournaux romand et alémanique donne une réponse peu réjouissante. L'étude, soutenue par le FNRS et l'Office fédéral de la communication, passe en revue deux cents reportages des TJ diffusés entre 1958 et 1994, portant sur des événements de l'autre région linguistique.

Premier constat: la croissance des faits divers négatifs. À ses débuts, la télévision transmet des informations positives, voire euphoriques sur les deux régions. Dans les années 60 et 70, le reportage se fait plus sobre et distancié. Dès le milieu des années 80, les images négatives – accidents, crimes, catastrophes – augmentent. La TSR présente la Suisse alémanique comme une région hermétique et dominatrice. Sur les écrans alémaniques, la connotation négative de la Suisse romande prévaut aussi.

Les événements dans l'autre région linguistique font de plus en plus souvent l'objet de reportages effectués par des correspondants de la région émettrice. Le phénomène est plus accentué à la télévision alémanique. D'où une diminution drastique de la langue parlée dans l'autre région: la langue de la minorité francophone est presque totalement absente de la télévision alémanique, tout comme la langue de la majorité est réduite à une portion congrue sur la TSR.

Sous l'impulsion de son directeur Armin Walpen, la SSR, avec son projet «Idée suisse», fait un effort pour la cohésion entre les régions linguistiques. Mais que vaut cet effort si aux heures de grande écoute dominent les stéréotypes visant plus le taux d'audimat que la compréhension mutuelle? jd

Source: Horizons, Magazine suisse de la recherche, septembre 1998